

# PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 28/03/2023 à 19 H

Convocation du 21 mars 2023

Présents	Absents excusés
Francis SURNON (FS) – Maire et Président Serge PUYPE (SP) – 1 <sup>er</sup> adjoint Pascale CLEYET (PC) - 2 <sup>ème</sup> adjointe/secrétaire de séance Christine FRANCOZ (CF) – conseillère municipale Karine VEGNANT (KV) – conseillère municipale Michel DUSSURGET (MD) – conseiller municipal Joël SCHOUVER (JS) – conseiller municipal Christian NOYER (CN) - conseiller municipal Charles CROZAT (CC) – conseiller municipal Michel CALABRIN (MC) – conseiller municipal Martine REGOLI – Secrétaire de mairie	Yann VIGOUROUX – conseiller municipal

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h25 et fait l'appel des conseillers municipaux présents en séance ou représentés à cet instant.

Le quorum est atteint avec la présence de 10 élus.

Il donne lecture de l'ordre du jour :

## **DELIBERATIONS**

- approbation compte de gestion 2022, compte administratif 2022 et affectation du résultat
- demande de subvention auprès du Département 38 pour les mares de Craquenot ENS
- approbation convention RASED avec la commune de Montalieu-Vercieu
- demande de subvention pour la création de terrains pétanque/boules lyonnaise derrière l'église et rénovation de la cour du local boules/chasse auprès du Département de la Région
- demande de subvention pour le projet végétalisation auprès de la CCBD et du Département
  - Attribution du contrat ELLIPSE pour l'aménagement de sécurité et cheminements doux sur la route d'Optevoz (RD52)

## **Questions diverses :**

- Informations sur les décisions du Maire prises les 19/12/2022 – 6 et 10/01/2023
- Nettoyage de printemps le 15 avril à 9 h

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Validation du PV du Conseil Municipal du 06/12/2022 :**

Le PV est validé à l'unanimité.

### **Approbation compte de gestion 2022, compte administratif 2022 et affectation du résultat :**

#### **Compte de gestion :**

Fonctionnement : REALISATIONS

- recettes de fonctionnement de 487 195,08 €
- dépenses de fonctionnement 369 773,74 €

Investissement : REALISATIONS

- dépenses : 61 767,93 €
- recettes : 265 635,38 €

Vote : approbation à l'unanimité.

#### **Compte administratif section exploitation :**

- recettes : 487 195,08 €

- dépenses : 369 773,74 €
- **soit un excédent de : 117 421,34 €** (moins 95 933,34 € d'excédent antérieur)

#### Compte administratif section investissement :

- dépenses : 61 767,93 €
- recettes : 265 635,38 €
- **soit un excédent global de 203 867,45 €**
- avec un RàR de 285 165 € en dépense
- Vote du CA : approbation à l'unanimité (avec retrait du Maire)

#### Affectation du résultat :

Sur les 117 421,34 € d'excédent on doit enlever les 81 297,25 € (besoin de la section d'investissement) soit un excédent de fonctionnement à reporter de 36 123,79 €

Vote :

**pour le compte 1068** : excédent de fonctionnement capitalisé de **81 297,55 €** et pour le **compte**

**002** : excédent de résultat de fonctionnement reporté **36 123.79 €** : approbation à l'unanimité.

#### Demande de subvention auprès du Département 38 pour les mares de Craquenot

##### ENS :

##### Délibération n° 04-2023

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12 mai 2016 adressée au Département 38 pour le renouvellement de la convention d'intégration du site des mares de Craquenot au réseau des espaces naturels sensibles du Département de l'Isère.

Il rappelle également au Conseil Municipal la notice de gestion 2013/2022 arrivée à échéance et l'évaluation de celle-ci ainsi que l'actualisation de la notice de gestion 2024/2033 de ENS mares de craquenot en cours.

Il est toutefois prévu des travaux d'entretien et d'investissement comme chaque année sur ce site. Pour l'année 2023 il est prévu :

Opération TE3 fauche tardive de la prairie sèche	1 400,00 €
Opération TE6 Elaguer la haie	1 200.00 €
Opération TE1 Réaliser contrôle des ligneux	1 400.00 €
Opérations SE10, SE11,SE12 Assurer veille sanitaire	1 300,00 €
Effectuer des relevés, Stockage des données naturalistes	
Opération P15 Sortie	<u>250,00 €</u>
total HT .....	<b>5 550.00 €</b>

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au taux de 95,04 % auprès du **Département 38** pour la réalisation de ces travaux pour un montant de **5 550,00 € HT**.

Après délibération le Conseil Municipal **ACCEPTE avec 9 voix pour et 1 abstention**, cette demande de subvention et charge Monsieur le Maire de transmettre au Département 38 l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier

#### Approbation convention RASED avec la commune de Montalieu-Vercieu

##### Délibération n° 05-2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) intervient dans notre école maternelle et que :

Conformément à l'article L212-4 du code de l'éducation : les dépenses de fonctionnement du RASED sont à la charge des communes, les actions spécialisées destinées aux élèves en difficulté sont intégrées dans les projets d'écoles et le budget attribué à ces écoles par communes, comporte le financement des dépenses de fonctionnement occasionnées par ces actions.

Dans ces conditions il revient à l'ensemble des communes concernées de définir par une convention les modalités de ce financement

CONSIDERANT que les dépenses de fonctionnement du RASED, qui intervient à l'école maternelle, sont à la charge de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

→ ACCEPTE les termes de la convention,

→ ACCEPTE de financer le RASED à hauteur de 0.50 € en fonctionnement par enfant scolarisé pour l'année 2023,

→ DIT que la dépense sera inscrite au budget communal 2023,

→ CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision

## **Demande de soutien financier au Département 38 pour la réalisation de jeux de boules**

### **Délibération n° 06-2023**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de bénéficier d'une subvention au taux de 40 % auprès de la Maison du Département du haut Rhône Dauphinois au titre de l'aménagement et équipements de jeux de boules.

Cet aménagement permet la création d'un terrain de pétanque pour les habitants de la commune utilisable par l'Amicale boule de jeu lyonnais de la commune pour disposer de 5 jeux complémentaires lors de ses 4 ou 5 compétitions annuelles. Le montant de ces travaux s'élève à la somme 14 129.60 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au taux de 40 % auprès du **Département 38** pour la réalisation de ces travaux pour un montant de **14 129,60 € HT**.

Après délibération le Conseil Municipal **ACCEPTE à 9 voix POUR et 1 abstention**, cette demande de subvention et charge Monsieur le Maire de transmettre au Département 38 l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

## **Demande de soutien financier auprès de la région AURA « bonus ruralité » pour la réalisation de jeux de boule**

### **Délibération n° 07-2023**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes une aide peut être accordée au titre du **Bonus ruralité** vers les municipalités de moins de 2 000 habitants, cette aide vise à participer jusqu'à 40 % à des plans de développement allant de 7 000 à 250 000 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de présenter le projet d'aménagement de jeux de boules à l'arrière de l'église s'élevant à **14 129.60 € HT**, afin de permettre la création d'un terrain de pétanque pour les habitants de la commune, utilisable par l'Amicale boules pour disposer de 5 jeux complémentaires lors de ses 4 ou 5 compétitions annuelles.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au taux maximal auprès du **de la Région AURA** pour la réalisation de ces travaux pour un montant global de **14 129.60 € HT**.

Après délibération le Conseil Municipal **ACCEPTE à 9 voix POUR et 1 abstention**, cette demande de subvention et charge Monsieur le Maire de transmettre à la Région AURA l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

## **Appel à projet CCBD Requalification paysagère**

### **délibération n° 08-2023**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre à l'Appel A Projet accompagnement des communes « transitions et mobilités durables » de la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné, il est possible d'obtenir une aide selon le montant des dépenses éligibles :

- 80% jusqu'à 20 000 € de dépenses éligibles
- 60% de 20 001 à 40 000€ de dépenses éligibles
- 50% à partir de 40 001€ de dépenses éligibles
- Avec un plafonds de subvention de 50 000 € par projet

Un projet de requalification paysagère est à l'étude et notamment le réaménagement de la traversée du village, des espaces publics, des abords des bâtiments publics et communaux, en lien avec les actions en faveur du fleurissement assurées par les élus.

Le projet propose une stratégie végétale nouvelle et globale à l'échelle du village, pour offrir aux habitants et visiteurs un village où l'on peut profiter d'espaces publics ombragés rafraichissants, plus riches en biodiversité, économe en eau, favorisant la rétention d'eau des eaux de pluie et faisant la part belle aux modes doux. L'attention des automobilistes sera renforcée avec un objectif de sécurisation des piétons. La plantation d'arbre pour la constitution d'un patrimoine arboré à terme sera le fil rouge original et fédérateur du projet pour favoriser la sensibilisation et/ou participation des habitants en phase étude et chantier.

Le budget prévisionnel de ce projet s'élève à la somme de **50 000 € HT**.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'inscrire ce projet au titre « **des transitions et mobilités durables** » **auprès de la CCBD**.

Après délibération le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité que Monsieur le Maire dépose auprès de la CCBD la demande de subvention ci-dessus et l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Attribution du contrat ELLIPSE pour l'aménagement de sécurité et cheminements doux sur la route d'Optevoz (RD52) :**  
**Délibération n° 09-2023**

- une étude de faisabilité pour un montant de 4 250,00 € HT
- un relevé topographique pour un montant de 5 200 € HT

Pas de vote (devis de juillet 2022) demande pour esquisse supplémentaire

**Questions diverses :**

Informations sur les décisions du Maire prises les 19/12/2022 – 6 et 10/01/2023  
Pour des dépenses non budgétées ou partiellement budgétées :

- plus 1115 € pour CCBD atténuation de produits chapitre 014 et moins 1 115 € chapitre 022
- Plus 1 385 € dépenses de voirie chapitre 011 et moins 1 385 € chapitre 022 (dépenses imprévue)

Remerciements :

- de la famille Lucrezi pour l'enterrement de Monsieur
- l'équipe paroissiale pour le nettoyage de l'église

Prochain conseil municipal : le 11 avril 2023

***Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du 11 avril 2023***

Le Président,

**Francis SURNON**

La secrétaire de séance,

**Pascale CLEYET**